

PROTOCOLE D'ÉVALUATION
Contrôle en cours de formation
CAP/BEP/BAC PROFESSIONNEL
Éducation Physique et Sportive
CFA session 2020

Ce protocole d'évaluation est établi en vue de sa validation par la **commission académique d'harmonisation de la notation**.

Deux dossiers différenciés sont à compléter : pour les Baccalauréats professionnels d'une part, pour les CAP (BEP) d'autre part.

Il est à retourner pour le :
18 novembre 2019 délai de rigueur

Le coordonnateur d'E.P.S. s'assure de l'exactitude des informations ; il doit remplir avec le plus grand soin ce « protocole d'évaluation des examens EPS pour la session 2020 du contrôle en cours de formation » support de travail de la commission académique d'harmonisation de la notation.

Les compositions des différentes unités de formation saisies sur EPSNET sont à joindre à ce document conformément à la demande de la D.E.C.

Le calendrier des épreuves est porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative sous la responsabilité du chef d'établissement.

Il doit tenir compte du calendrier des épreuves ponctuelles qui a été arrêté par la Direction des Examens et Concours du rectorat de Bordeaux en collaboration avec le groupe technique chargé de l'organisation des épreuves (voir site disciplinaire académique).

Rappel : La convocation aux épreuves académiques est une obligation et reste prioritaire.

Toute modification des informations portées à la connaissance des élèves et des familles sera adressée par courriel à l'inspection pédagogique régionale en Janvier 2020.

Ce protocole ne se substitue pas au **projet d'EPS**. L'équipe pédagogique doit actualiser le projet EPS chaque année en tenant compte des textes programmes de la voie professionnelle complétés par les textes sur l'évaluation certificative.

Textes de référence :

Programmes EPS de la voie professionnelle : BO spécial n° 2 du 19 février 2009

Modalités d'organisation du CCF et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S : arrêté du 15/07/09 - B.O n° 31 du 27 Aout 2009

Modalités d'organisation du CCF et de l'examen terminal pour le Bac pro de la session 2011 uniquement : BO n° 42 du 17 novembre 2005

Evaluation de l'EPS aux examens du Bac professionnel, du CAP et du BEP : note de service du 8 octobre 2009 - B.O n° 42 du 12 Novembre 2009.

Diplôme intermédiaire : note de service du 25/9/09 - B.O spécial n° 9 du 15 Octobre 2009

Modalités d'organisation du CCF et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du CAP et du BEP.

Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009 : applicable pour la session 2018 mais impacte dès cette année, la certification des élèves de 1ère année de CAP en deux ans et de seconde professionnelle intégrée à un cursus bac pro

Évaluation de l'EPS aux examens du bac pro, du brevet des métiers d'art, du CAP et du BEP - circulaire n° 2017-058 du 04/04/2017

Référentiels VOIE PRO à partir de la session 2018

Tous les textes officiels concernant les examens sont sur le site EPS

Liste 2019-2020

COMPÉTENCES PROPRES		Liste nationale des épreuves (nommées par les activités)
CP1	ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES	1. COURSE DE HAIES 2. COURSE DE DEMI-FOND 3. RELAIS-VITESSE 4. DISQUE 5. JAVELOT 6. PENTABOND
	ACTIVITÉ AQUATIQUE	7. NATATION
	TIR A L'ARC	A1. TIR à L'ARC
CP2	A.P.P.N.	8. COURSE D'ORIENTATION A2. AVIRON 9. ESCALADE A3 CANOE KAYAK 10. SAUVETAGE
CP3	ACTIVITÉS GYMNIQUES	11. ACROSPORT 12. GYMNASTIQUE
	ACTIVITÉS PHYSIQUES ARTISTIQUES	13. ARTS DU CIRQUE 14. DANSE
CP4	ACTIVITÉS DE COOPÉRATION ET D'OPPOSITION	15. BASKET-BALL 16. HANDBALL 17. FOOTBALL 18. RUGBY 19. VOLLEY-BALL
	ACTIVITÉS PHYSIQUES DE COMBAT	20. JUDO 21. SAVATE BOXE FRANCAISE
	ACTIVITÉS DE RAQUETTE	22. BADMINTON SIMPLE 23. TENNIS DE TABLE SIMPLE A4. PELOTE BASQUE
CP5	PRÉPARATION PHYSIQUE ET ENTRETIEN	24. MUSCULATION 25. COURSE DE DUREE 26. STEP 27. NATATION EN DUREE

Dossier à renseigner et à retourner à la DAFPIC

PROTOCOLE D'ÉVALUATION
CAP/BEP

Ville :

N° du Département :

Nom du coordonnateur :

ETABLISSEMENT :			
	Garçons	Filles	Total :
Nombre total d'élèves en année de certification du CAP ou du BEP			
Nombre de sections en situation de certification en CAP ou BEP	CAP	BEP	
Nombre d'enseignants EPS			

Noms des évaluateurs enseignant en classe de terminale	Noms des évaluateurs n'enseignant pas en classe de terminale

PROTOCOLE D'ÉVALUATION
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Ville :

N° du Département :

Nom du coordonnateur :

ETABLISSEMENT :			
	Garçons	Filles	Total :
Nombre total d'élèves			
Nombre de sections en situation de certification pour le bac professionnel			
Nombre total de sections			

Noms des EVALUATEURS FORMATEURS

(Eventuellement) Noms des co-évaluateurs

MODALITES D'ORGANISATION DANS L'ETABLISSEMENT

1- Alignement des classes : OUI NON

2- Type de groupements : GROUPE CLASSE GROUPE MENU

Rappel : Quel que soit le mode de groupement, le groupe doit être suivi toute l'année par le même enseignant

3- Les élèves peuvent-ils choisir les ensembles d'APSA ? OUI NON

4- Organisation de la co-évaluation : indiquer l'organisation choisie par trimestre.

Evaluation sur l'horaire normal :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
Banalisation : d'une demi-journée :	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
	d'une journée : OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	
Dates de rattrapage :			

5 – Modalités de communication des référentiels et des dates d'épreuves

Aux élèves	Aux familles
Document distribué à chaque élève : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Document spécifique familles :
Document élève à signer : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>
	NON <input type="checkbox"/>
Affichage public au lycée : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

6- Organisation du CONTRÔLE ADAPTÉ

Rappel de la modalité.	Inaptes partiels à l'année	Nombre d'élèves au 01/10/2019	Elèves en situation de handicap	Nombre d'élèves
CCF. 2 épreuves adaptées d'établissement (1)	Epreuves :		Epreuves :	
Examen ponctuel Terminal. 1 épreuve rectorale ou locale adaptée	Epreuves si examen local (1) :		Epreuves si examen local (1) :	

➤ (1) ATTENTION : dans ce cas, joindre les épreuves proposées et les référentiels d'évaluation

LA GESTION DES INAPTITUDES AUX EXAMENS

A l'heure de la loi du 11 février 2005 sur le handicap, il est difficile de justifier un taux d'inaptes totaux supérieur à 4% pour un établissement. A cet égard, l'élaboration d'un protocole précis de gestion des inaptes et des absents, l'augmentation du nombre d'épreuves adaptées doivent permettre la réduction du nombre de dispensés aux examens. **Le suivi des certificats médicaux, l'information et la prise en compte des élèves qui en sont porteurs, s'effectuent dès le début de l'année.**

Au sein de chaque établissement **une action volontariste doit être menée** pour que tous les élèves qui peuvent en être bénéficiaires, profitent d'une EPS adaptée dans sa dimension motrice pour l'enseignement comme pour les évaluations. Des référentiels d'épreuves adaptées sont en ligne sur le site EPS.

LE CONTRÔLE ADAPTE

Il s'adresse à tout élève relevant d'une inaptitude partielle ou momentanée au cours de l'année scolaire prononcée par l'autorité médicale sur blessure ou maladie pour un candidat inscrit en CCF

Réponses hiérarchisées en fonction du moment de la déclaration médicale :

° **Solution 1** : quel que soit le moment de présentation du certificat médical il est nécessaire de proposer à l'élève concerné et dans la mesure du possible une **épreuve de rattrapage** dans la même épreuve prévue et organisée par l'établissement en fin de cycle ou d'année scolaire.

° **Solution 2** : si l'inaptitude arrive dans le courant du premier cycle et si l'inaptitude le permet : proposer un **Contrôle en cours de formation sur deux épreuves adaptées** (après avis médical) pouvant porter sur une seule Compétence Propre. Ces deux épreuves sont jointes au protocole et doivent être validées par la commission académique.

° **Solution 3** : Si le cas n°2 est impossible ou si l'inaptitude est déclarée au cours du 2^{ème} cycle et si l'inaptitude le permet (après avis médical) : l'élève se voit proposer **l'examen ponctuel terminal sur UNE épreuve adaptée dans son établissement ou au niveau académique** (épreuve disponible sur le site académique pour les élèves en situation de handicap moteur ou sensori moteur).

° **Solution 4** : Si aucune adaptation n'est possible il est **dispensé d'épreuve**.

° **Cas 5** : Toute absence non justifiée du candidat à l'une quelconque des 2 épreuves entraîne **l'attribution de la note 0 (zéro) pour l'épreuve correspondante**.

Dans tous les cas où l'élève ne peut passer l'épreuve et conformément *au code de l'éducation* : « le professeur apprécie si les cours suivis par l'élève lui permettent de formuler une proposition de note » ceci devrait éviter les cas de figure du type : un élève suit tout le cycle ou une partie et est absent le reste du temps sans pouvoir passer le rattrapage.

Rappel : Deux modèles de certificat médicaux sont sur le site EPS

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/category/examens-concours/examens/inaptitudes/>

INFORMATIONS IMPORTANTES AU REGARD DE LA NOUVELLE CERTIFICATION

Dans le cadre de la capitalisation, il appartient aux chefs d'établissements de conserver l'ensemble des notes pouvant être retenues par les candidats.

Les équipes doivent donc impérativement établir des fiches de suivi pour chaque élève, récapitulant les unités de formation suivies chaque année, pouvant être support de leur certification.

Tous les élèves doivent avoir une visibilité sur l'offre de certification sur deux voire trois ans.

Les informations mentionnées dans ce document engagent la responsabilité de chaque enseignant ayant en charge une classe à examen pour la session 2020.

Il appartient donc à chacun de vérifier que TOUTES LES POSSIBILITES d'ensembles certificatifs pour les candidats au CAP/BEP, ont bien été listées, pour qu'aucun candidat ne se retrouve en fin d'année scolaire sans possibilité d'affectation dans un des protocoles saisis sur EPSNET.

(Proposer la formation de 1^{ère} et 2^{ème} année en respectant les compatibilités conformément aux textes officiels en vigueur : 2 [CAP/BEP] ou 3 CP [Bac Pro] différentes)

L'affectation des élèves dans chaque protocole se fera à l'issue du choix de chaque candidat, en fin d'année scolaire.

Une ou aucune pour le baccalauréat professionnel peuvent être retenues par le candidat. Elles doivent donc être conservées par l'établissement.

Les enseignants d'EPS

Noms					
Signatures					

Observations éventuelles du professeur coordonnateur

Observations éventuelles du directeur d'établissement :

Fait à Le
Pour l'équipe EPS, le coordonnateur de la discipline

Visa du directeur de l'établissement

Protocole à retourner à l'adresse suivante :

RECTORAT
Commission académique du bac EPS
Dossier suivi par Corine GRECH - DAFPIC
5, rue Joseph de Carayon Latour
CS 81 499 - 33060 BORDEAUX-CEDEX

